



En tant que membre fondateur de la Fondation mondiale pour l'enfance, Carlson Companies et la famille Carlson défendent le droit de chaque enfant à vivre en toute sécurité, et estiment que chacun a le droit de grandir et de se développer à l'abri de l'exploitation et du danger. Protéger les enfants de l'exploitation ne relève pas seulement de la morale, c'est aussi une nécessité pour la société : « ce qui est fait aux enfants, les enfants le feront à la société ».

C'est dans ce cadre que nous avons signé le code de conduite ECPAT :

1. Pour instaurer une politique éthique en matière d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.
2. Pour former le personnel dans son pays d'origine et sur les lieux de voyage.
3. Pour introduire une clause dans les contrats passés avec les fournisseurs, rejetant ensemble l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.
4. Pour informer les voyageurs par le biais de catalogues, brochures, films diffusés pendant le vol, documents accompagnant le billet, pages d'accueil, etc.
5. Pour informer les « acteurs clés » des destinations touristiques.
6. Pour faire un rapport annuel.

En outre, nous nous engageons à mener nos activités conformément aux directives suivantes :

Nos collaborateurs

Nous fournirons à tout le personnel de l'entreprise les connaissances et la formation nécessaires dans leurs fonctions pour qu'ils puissent identifier et signaler aux autorités toute activité éventuelle d'exploitation, et nous leur demanderons d'être vigilants.

Nous expliquerons à tout le personnel que l'exploitation sexuelle des enfants constitue un délit, et signalerons les cas de suspicion d'exploitation sexuelle à la police locale.

Nos partenaires

Nous veillerons à ce que nos futurs partenaires et franchisés adoptent un langage approprié, interdisant toute activité d'exploitation dans leurs entreprises (y compris les films ou les supports faisant la promotion d'activités prohibées) ; nous mettrons en place des pénalités pour ces pratiques, allant jusqu'à la rupture de contrat ou l'expulsion du système de franchise en vigueur chez Carlson.

Nous ne traiterons pas avec une entreprise qui participe notablement, et de quelque manière que ce soit, à l'exploitation sexuelle des enfants.

Nos actions

Nous nous assurerons que les films diffusés dans nos hôtels ne recourent pas à l'exploitation sexuelle des enfants.

Nous informerons nos clients et invités au sujet de notre politique concernant les droits de l'enfant au moyen de brochures, pages d'accueil et documentation dans les chambres d'hôtels.

Nous interdirons l'usage de tout matériel d'entreprise, notamment pour visualiser, stocker, distribuer ou promouvoir des supports qui exploitent sexuellement les enfants. Tout employé se livrant à ce genre d'activités s'expose à de graves pénalités, allant jusqu'au licenciement et au signalement de l'incident à la police locale.

Notre stratégie marketing ne fera jamais appel à des images ou des concepts qui exploitent sexuellement les enfants.

Toute suspicion de violation de ce règlement doit immédiatement être signalée sur la « hotline éthique » de Carlson :

Etats-Unis et Canada : 800-377-3729 International : +1-763-212-3056